

Les instituteurs et les élèves pendant
les XVI^e, XVII^e, et XVIII^e siècles.

En 1589, le clerc eut à enseigner en son école, du 1^{er} octobre au nouvel an, 5 enfants pauvres dont l'écolage était payé à raison de 2 sous par mois. Guillaume Breugande, mambour des pauvres tient l'école.

En 1590, même situation.

En 1623 et 1624, ^{En 1591, le clerc de Mellet - non nom indiqué - tient l'école - 2 enfants.} il était alloué au maître d'école 13 muids de blé comme indemnité pour l'enseignement gratuit des pauvres.

En 1682 et 1683, ^{En 1642, le clerc - lequel? - tient l'école.} maître François de la Cour, chapelain de Villers-Perrin, dirigeait l'école. (1)

En 1701, ^{il touche 4 florins} le chasseur de cette année nous apprend que l'on a payé à Pierre Coyette, chapelain de ce lieu, la somme de 8 florins - 19 - 1 pour avoir instruit les enfants pauvres.

En 1706, le vicaire Ostart dirigeait l'école. (1)

En 1730, ^{il touche 5 fl 13 s.} d'après le compte du mambour du 30 novembre 1732, on voit que l'on a payé à Michel Goffaux, mambour des communs pauvres, la somme de 11 florins - 6 - 3 - " pour avoir enseigné "les pauvres de ce lieu pendant l'année 1730."

En 1732, dans le compte du mambour du 30 novembre, on trouve une ordonnance du Révérend Curé et de la Cour de Villers-Perrin, signalant que l'on a payé à Monsieur Jean Franc

(1) Mémoires et publications de la Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut - 5^e série - Tome VI - 1893 - article d'Ernest Mathieu: Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut, pages 430 et 431.

"pour avoir enseigné les pauvres enfants de ce lieu pendant 24 mois 1/2 d'écolage, avec le chauffage, la somme de 50 florins 10 sols.

Monsieur Franeg y est renseigné comme "homme très convenable" et l'évêque de Namur, lors de sa visite du 4 juillet 1732, le qualifie d'"honnête homme".

En 1734 et en 1735, dans le compte du mambour du 30 novembre 1735, on trouve une somme de 12 florins 15 sols, payée au vicaire Payet, de ce lieu, pour avoir instruit les enfants pendant l'année 1734, jusqu'en mai 1735.

En 1739, d'après le même document du 30 novembre, on a payé au frère Blanchart, en son temps vicaire de ce lieu, 16 florins - 14 - 18 - pour avoir enseigné les enfants pauvres.

En 1742, d'après le même document s'étendant du 30 novembre 1732 au 30 novembre 1742, nous voyons portée une somme de 15 florins - 16 - 6 - payée pour l'enseignement des pauvres enfants depuis fin 1741, jusqu'en mars 1742. Il y avait alors 12 garçons et 9 filles en classe.

En 1781 et 1782, le chassereau des pauvres de 1784, nous apprend que l'on a payé 51 florins - 1 - "pour avoir enseigné les pauvres enfants" du 1^{er} novembre 1781 au 30 avril 1782, au mambour des communs pauvres, Jacques François Pelforge.

En 1785 et 1786, on comptait 58 enfants en classe; les classes se donnaient depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. La rétribution était calculée à raison de 5 sous par mois pour les élèves qui apprenaient à écrire et 3 sous pour ceux qui apprenaient à lire. Chaque élève payait en outre 7 sous pour le chauffage, ces rétributions

sont à retenir car elles resteront en vigueur jusqu'à la fin de l'Empire.

(archives de l'État à Mons, compte des Pauvres)

En 1791 et 1792, 63 élèves fréquentaient l'école.

(même source)

En l'an VII (1799). Joseph Rucquoy tenait l'école et enseignait pendant 5 mois à lire et à écrire à 15 enfants, à lire seulement à 12 autres. Cela lui fut payé 18 florins - 15 - plus 9 florins - 15 - soit 28 florins - 10 sols.

Les instituteurs et les élèves de 1800 à nos jours.

En l'an VIII (1800), Joseph Rucquoy eut 8 enfants qui apprenaient à lire et à écrire et également 8 qui n'apprenaient qu'à lire, et ce pendant 4 mois $\frac{1}{2}$. La dépense s'éleva respectivement à

9 florins et à 5 florins - 8 - En annexe, un document signé de

cette même année, nous trouvons un ^{J. Rucquoy} second instituteur : Basimilien Delforge. Il tint l'école du 11 brumaire an VII au 22 germinal an VIII (novembre 1799 à mars 1800). La Table du Saint-Esprit lui paya 17 florins - 12 - 2 - pour avoir enseigné à lire et à écrire à 15 garçons et 16 florins - 19 - 0 - pour les 20 garçons qui n'apprirent qu'à lire.

En l'an IX (1801) - Le Bureau de Bienfaisance a payé à Maximilien Delforge 18 florins - 17 - 2 - pour 13 garçons et 7 filles qui apprennent à lire et à écrire, et 12 florins pour 11 garçons et 9 filles qui apprennent à lire. Voir photographie du 22 germinal an 9.

Cette même année, Joseph Ruequoy a tenu l'école pendant 4 mois $\frac{1}{2}$. Pour 6 élèves qui écrivent, il a touché 6 florins - 15 - 0 - et pour 3 qui n'écrivent pas, 2 florins - 0 - 6 - le salaire mensuel est de 5 sols pour enseigner les élèves qui apprennent à lire et à écrire, et de 3 sols pour les élèves qui n'apprennent qu'à lire.

En l'an XI (1803) - Du compte communal de cette année : le secrétaire de la mairie était chef d'école. Le conseil communal réclamait pour ces 2 fonctions, 150 francs de traitement. Le sous-préfet Broze n'en accorda que 100.

Aucun nom d'instituteur, ni aucun nombre d'élèves ne sont renseignés dans ce compte.

En l'an XII (1804) - D'après le compte communal de cette année, on paya le 8 germinal an XII, 9 florins - 13 - 2 -, et le 26 germinal an XII, 34 florins - 7 - 0 -. Même remarque que pour le compte de l'an XI.

Un autre compte de 1804, nous apprend que Maximilien Delforge a commencé l'école le 5 novembre 1804 et qu'il a touché pour 12 garçons et 5 filles, 18 florins - 5 - 0 - et pour 17 garçons et 5 filles qui n'écrivent pas, 13 florins - 17 - 2 -

En l'an XIII (1805), le compte communal du 18 germinal nous dit que Joseph Ruequoy tint l'école 5 mois et touchera 12 florins - 10 - 0 -

pour 10 élèves qui apprennent à lire et à écrire,
et 6 florins - 15-0 - pour 9 élèves qui n'ont appris
qu'à lire.

Un autre compte communal nous dit que
Maximilien Delforge a commencé l'école le 15
novembre 1805 et touché 13 florins - 15-0 - pour
9 garçons et 4 filles qui écrivent et 11 florins - 16-2 -
pour 13 garçons et 4 filles qui n'écrivent pas.

A partir de cette date - 1805 - et jusqu'en
1839, les documents trouvés sur nos écoles sont
rares. aucun ne nous donne un chiffre d'élèves.

En ce qui concerne les instituteurs, il est fait
mention de Joseph Ruequoy, seul autorisé à être
maître d'école, dans l'avis publié par le maire
en 1812 et cité plus haut. Il est encore fait
mention de lui en 1816. Il mourut le 4 mars 1818.

Une lettre de l'administration communale
datée du 3 octobre 1826, nous dit que Monsieur
Delforge, malade depuis plusieurs mois, ne peut
continuer à tenir l'école. On propose Augustin
Delvigne, "clerc laïque", pour remplir ces
fonctions, "chose qu'il fait depuis mars dernier
avec l'estime public". Ce n'est qu'à partir
de ce moment qu'on peut faire une liste
continue des instituteurs qui se sont succédés
ici. Il n'en est pas de même en ce qui concerne
les sous-instituteurs, dont quelques uns seulement
sont connus.

On annexé, une quittance signée de
Maximilien Delforge. - 16 germinal an IX -

Delvigne Augustin.

Né à Villers. Perwin le 4 février 1795, fils de Jean-Joseph et de Marie-Josephe Goffaux, clerc laïc, commença à tenir l'école en mars 1826 quand Monsieur Delforge, malade, en fut empêché. Le 12 mars 1826, il en avait reçu l'autorisation de Monsieur Paradis, inspecteur des écoles.

Le 23 février 1843, le conseil communal le proposa comme instituteur en disant "qu'il tient l'école sans mandat régulier et qu'il n'est pas nommé". On le nomma enfin le 30 novembre 1843, chose qui fut ratifiée par arrêté ministériel le 7 février 1844.

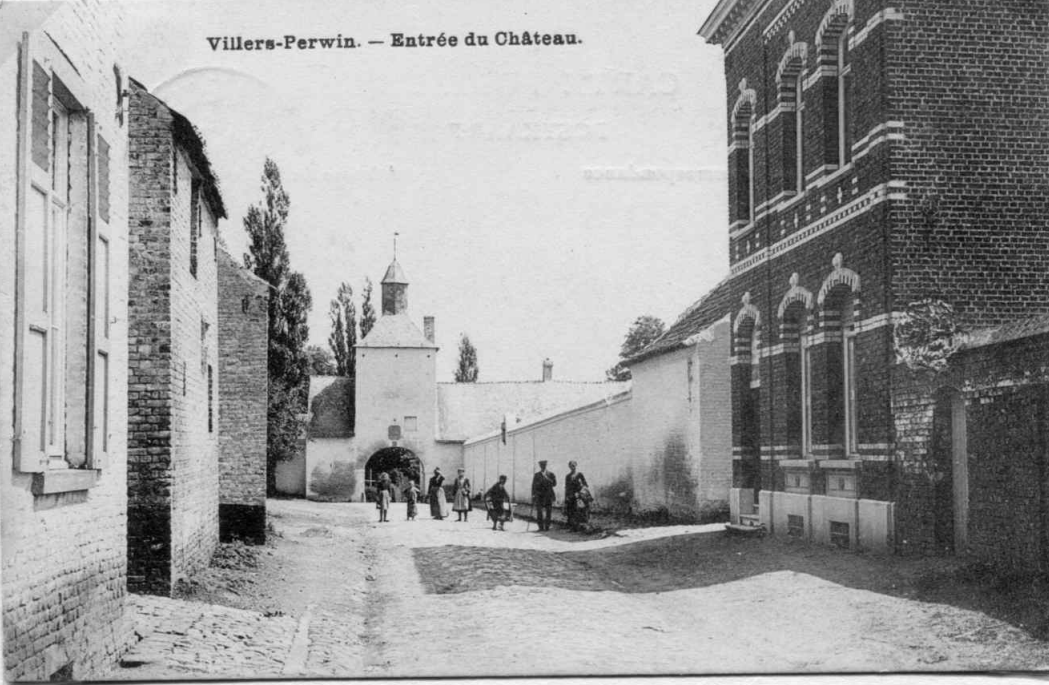
Il donna sa démission le 18 novembre 1856.

Dequerre, François-Joseph.

Né à Mont-Saint-Quibert le 19 mars 1830, sorti de l'école normale de Nivelles, le 25 mars 1855, nommé ici le 15 janvier 1857.

Il donna sa démission le 31 mai 1860 et partit à Vierville.

Villers-Perwin. — Entrée du Château.



En 1840, l'école des garçons se trouvait dans le petit bâtiment à gauche de la nouvelle habitation et séparée de l'école par une rue.

Rousseau Evariste.

Né à Léroux-Mousty, le 4 février 1833, nommé par le Conseil Communal le 28 juin 1860, ratifié par la Députation permanente le 16 juillet 1860.

Malade, il sollicita un congé d'un an qui lui fut accordé le 23 novembre 1866. Il mourut le 5 décembre 1866.

En annexe, sa signature au bas d'une lettre.

Létre, Célestin-Jules-César.

Né à Neuville (Loignies) le 11 décembre 1846, fit ses études à Bonne-Espérance. Il fut nommé instituteur à titre provisoire par le Conseil Communal le 23 novembre 1866, ratifié par la Députation permanente le 9 décembre 1866. Il fut nommé définitivement le 3 octobre 1867, ratifié par la Députation permanente le 14 octobre 1867.

Il donna sa démission pour motif de santé le 25 août 1870.

Goret, Victor-Joseph

Né à Hamignies le 1 juin 1848, sorti de Bonne Espérance avec grande distinction, le 30 juillet 1870, fut nommé instituteur par le conseil communal le 15 septembre 1870, ratifié par la députation permanente le 24 septembre de la même année.

Il donna sa démission le 1 septembre 1873.

Du Rappel, du lundi 21-3-1938

Matagne Jules

Né à Villers-Perwin le 10 novembre 1873, fils de Charles et de Philippine Ville

Sorti de Bonne-Espérance avec distinction en juillet 1873.

Nommé par le Conseil Communal le 2 octobre 1873, ratifié par la députation permanente le 11 octobre suivant.

Il donna sa démission le 3 septembre 1873 et mourut le 16 mars 1938.

Ce fut, sans aucun doute, un brillant instituteur que nous a vu passer pendant de nombreuses années.

Pendant de nombreuses années, il présenta aux concours qui se passaient toujours haut la main, et les autres écoles voisines.

Monsieur Matagne fut secrétaire pendant de nombreuses années.

En annexes, quelques documents le concernant.

VILLERS-PERWIN 19-3-38

Funérailles imposantes. — Samedi 19 mars 1938, ont été célébrées les funérailles de M. Jules Matagne, ancien instituteur en chef et ancien secrétaire communal.

La messe d'enterrement fut chantée à 10 h. en l'église de Ransart, commune où le vénéré défunt s'était retiré chez son fils, M. Paul Matagne, ingénieur principal à la S. N. C. F. B.

L'inhumation eut lieu dans le caveau de la famille à Villers-Perwin. Le conseil communal, les enfants des écoles et le personnel enseignant, ainsi que de nombreux villersois attendaient le convoi funèbre aux confins de la commune.

Après les absoutes chantées par M. l'abbé Bayet, Révérend Curé, M. X. Dumont de Chassart, Bourgmestre, prononça l'allocation que voici :

« Cher Monsieur Matagne, c'est au nom de toute la population de Villers-Perwin que je viens vous adresser un suprême hommage.

« C'est ici que vous avez vu le jour, c'est ici également que vous avez déployé toute votre activité pendant plus d'un demi-siècle.

« A l'âge de 21 ans, en 1873, vous étiez nommé instituteur de la commune à l'unanimité des suffrages, et, pendant 46 années, vous avez rempli votre tâche avec un dévouement admirable. Grâce à vous M. Matagne, notre chère commune a été souvent à l'honneur ; vos élèves ont remporté les plus brillants succès dans les concours cantonaux. Vous avez forgé des hommes intelligents, actifs, travailleurs et d'excellents patriotes. Aussi, lorsque vous avez donné votre démission d'instituteur en 1919, vous pouviez être fier du devoir accompli.

« Mais ce n'est pas tout, vous avez continué à servir votre village comme secrétaire communal, fonction que vous exerçiez depuis 1891 ; vous êtes resté sur la brèche jusqu'en 1929, remplissant toujours les devoirs de votre charge à la plus grande satisfaction de la population villersoise. Et ici, je puis vous remercier personnellement une dernière fois pour tous les services que vous m'avez rendus lorsque, nouveau venu à Villers-Perwin, j'ai été nommé bourgmestre de la commune. En toutes circonstances, je n'ai eu qu'à me louer de votre collaboration toujours marquée au coin du bon sens. Aussi, après plus de 37 années de secrétariat, le conseil communal, à l'unanimité encore, vous a décerné le titre honorifique de « secrétaire communal honoraire de Villers-Perwin. »

« Vous étiez déjà Chevalier de l'ordre de Léopold II et décoré de la Croix civique de 1re classe.

« Cher ami, du plus profond du cœur, je vous adresse, en mon nom et au nom de toute la population de Villers-Perwin, un suprême adieu. Reposez en paix ! »

Nous présentons nos vives et chrétiennes condoléances à M. et Mme Paul Matagne, à Mlle Matagne et à l'honorable famille de M. Jules Matagne.

Goret, Victor-Joseph

Né à Hamignies le 1 ju
Bonne Espérance avec grande
30 juillet 1870, fut nommé
le conseil communal le 15 J
par la députation permanente
de la même année.

Il donna sa démission le

du Rappel, du lundi 21-3-1938
→

Matagne Jules

Né à Villers. Perwin le 10 mars 1852, fils de
Charles et de Philippine Ville

Sorti de Bonne Espérance avec grande
distinction en juillet 1873.

Nommé par le Conseil Communal le
2 octobre 1873, ratifié par la Députation
permanente le 11 octobre suivant.

Il démissionna le 3 septembre 1919 et
mourut le 16 mars 1938.

Ce fut, sans aucun doute possible, le plus
brillant instituteur que nous ayons eu.

Pendant de nombreuses années, tous les élèves
qu'il présenta aux concours cantonnaux
passèrent toujours haut la main avant tous ceux
des autres écoles voisines.

Monsieur Matagne fut secrétaire communal
pendant de nombreuses années. 1897-1930

En annexes, quelques documents le concernant.

Le nombre d'écoliers augmentant d'année en année, le conseil communal réuni le 26 août 1880, décida la création d'un emploi de sous-instituteur afin de secourir Monsieur Matagne.

Berger Julien remplit, en premier lieu cet emploi. Il devint, par la suite, instituteur à Réves.

Lemmens Charles, natif de Liberchies, élève de l'école normale de l'Etat à Mons, fut nommé sous-instituteur le 2 octobre 1880. Il donna sa démission le 13 novembre 1882 et devint instituteur à Wagnelée. Toute sa vie il conserva les meilleures relations avec Monsieur Matagne avec lequel il n'avait pourtant enseigné que deux ans.

Druine René

Né à Louv. Dames. Avelines le 17 juin 1860, occupa ensuite cet emploi. Il était sorti de l'école normale de Courvin et fut nommé ici le 6 décembre 1882.

Il se réfugia en Angleterre lors des événements d'août 1914. Il enseigna dans le Collège Belge dirigé par Monsieur Bourroux. A son retour en Belgique en 1918, il ne reprit plus de service et mourut à Ottignies le 17 mars 1923.

Demarrie Georges.

Né à Villers. Perwin, le 23 février 1886

Fils de Léon et de Marie Goffaux.

Il fit ses études à Malonne, d'où il sortit le 5 août 1905.

Il fut nommé instituteur le 4 octobre 1919 et démissionna le 24 avril 1928, mais fonctionna jusqu'au 30 avril.

Il devint ensuite instituteur à Bierghes. lez. H.

Maréchal Alexandre

Né à Rendoux-Haut (Luxembourg) le 30 mai 1897.
Sorti de l'école normale de Couvin le 11 août 1897.

Nommé ici le 1^{er} février 1921.

Démissionna le 21 février 1922 et parti le 16 mars suivant pour Pironchamps.

Pourbaix Léon.

Né à Fleurus le 8 juin 1901

Sorti de Malonne le 31 juillet 1920

Nommé instituteur le 7 mars 1922 en remplacement de Monsieur Maréchal.

Nommé chef d'école le 22 mai 1928 après

le départ de Monsieur Demare.

Il avait été instituteur à l'école primaire subsidiaire Saint-Victor à Fleurus depuis le 30 septembre 1920 jusqu'au 8 avril 1922.

Pendant le service militaire, Monsieur Pourbaix eut comme remplaçants :

Toumay Antoine, né à Cilly le 25 avril 1903, sorti de Bonne-Espérance le 29 juillet 1922.

Il fonctionna ici du 1^{er} octobre 1922 au 30 juin 1923.

Il partit d'ici pour Marbais

En 1939, il fut mobilisé le 26 août 1939

En 1940, Dejean Louis fut mobilisé le 8 mars.

Aussi, le 27 mars 1940, le Conseil communal nomma, à titre provisoire :

Baurin Josée née à Villers-Pevron, le 15 avril 1920, fille de Nicolas et de Flore Caminiaux, sortie de l'école normale des dames de Marie à Bruxelles en 1939.

Elle fonctionna du 28 mars 1940 au 12 juin suivant.

Le 13 juin, Messieurs Pourbaix et Dejean reprirent leurs fonctions.

Le 25 juin 1945, Monsieur Pourbaix fut de nouveau mobilisé. De ce fait, après approbation du Ministère en date du 20 octobre 1945, le Conseil communal nomma à titre provisoire :

Chalvin Georges, né à Ransart le 29 juillet 1921, diplômé de l'école normale de Couvin le 4 juillet 1942.

Il fonctionna du 23 octobre 1945 au 17 novembre suivant, date à laquelle Monsieur

Pourbaix démobilisé reprit ses fonctions.

Victime d'une embolie, il mourut 20 heures plus tard le dimanche 9 juin 1957. Les funérailles le 12, furent l'occasion, pour la population toute entière, de lui rendre un bel hommage, car il avait été un bon patriote et il s'était dévoué sans compter pour ses élèves.

Madame Robert Dandois, née Clara Goffaux, de Villers. Perwin, achève l'année scolaire.

Dejean Louis.

Né à Villers. Perwin, le 22 mai 1905, fils de Joseph et de Marie Florkin.

Parti de l'école normale de Nivelles le 30 juin 1926.

Nommé, d'abord intérimaire le 30 avril 1928, puis instituteur le 22 mai 1928, à la place de Monsieur Pourbaix devenu chef d'école.

Atteint d'une maladie qui ne put être définie, il s'éteignit après quelques mois, le 28 juillet 1955.

Gouvernement
de la
Province de Hainaut.
1^{re} Division, N^o 12778.
Instruction primaire.
Personnel.
Villers - Perwin.

Le Gouverneur du Hainaut,

Vu les art. 10 et 37 de la loi du 23^{bre} 1842 et l'Instruction
ministérielle du 1^{er} 26^{bre} 1847, 4^e D^o, N^o 34. 136;

Vu la délibération, en date du 2 Octobre 1873,
par laquelle le conseil communal de Villers - Perwin
nomme aux fonctions d'instuteur à l'école
primaire des garçons de cette localité, le
sieur Watagne, Jules - J^h,
ancien élève diplômé de l'école normale de
Bonne - Espérance;

Vu le rapport de M. l'Inspecteur provincial de
l'enseignement primaire,

Arrêté

Article 1^{er}. L'Inspecteur cantonal de l'Enseignement
primaire pour le 3^e ressort est autorisé à recevoir du
sieur Watagne, Jules - J^h, instituteur communal
à l'école des garçons à Villers Perwin, le serment
prescrit par l'art. 2 du décret du Congrès national
du 20 juillet 1831.

Article 2. Le titulaire entrera en fonctions immédia-
tement après l'accomplissement de cette formalité.

Article 3. Expédition du présent arrêté sera adressée
à l'Administration intéressée, par l'intermédiaire de
M. le Commissaire de l'arrondissement, et à M. l'Inspecteur
provincial de l'enseignement primaire, chargé d'en
assurer l'exécution.

Nous, le 11 Octobre 1873.

Pour le Gouverneur
Le Député Séligné,

(Signature)

A Monsieur le Commissaire d'arrondissement, à

A Messieurs les Membres du Conseil communal
de Villers-Perrenin.

Messieurs,

Je prends la respectueuse liberté de venir solliciter de votre bienveillance la place de secrétaire communal devenue vacante dans votre commune.

Depuis dix-sept ans que j'ai l'honneur de remplir en votre localité les fonctions d'instituteur, je n'ai cessé d'apporter dans l'accomplissement des devoirs qui me sont imposés, toute l'ardeur, tout le dévouement dont je suis capable.

Tous, l'avez d'ailleurs, vous-mêmes, Messieurs, constaté et reconnu. C'est ainsi que non-seulement j'ai eu le plaisir chaque année de recevoir à ce sujet vos félicitations et vos louanges, mais, il y a deux ans à peine, mis par un noble et généreux sentiment, vous avez voulu, dans une manifestation publique et solennelle, me donner une preuve éclatante de votre vive et entière satisfaction.

Permettre moi, Messieurs, de vous en remercier encore aujourd'hui, car ce jour dont le souvenir me restera toujours cher, sera à jamais un des plus beaux de ma carrière professionnelle.

Si désormais vous me reconnaissez digne de mériter votre faveur, soyez persuadés, Messieurs, que tous mes efforts tendront à justifier votre confiance, et que je ne négligerai rien, tant pour me rendre aussi utile que possible à vos administrés et les servir gracieusement, que pour remplir les devoirs attachés à cet emploi avec un zèle et une exactitude tout exemplaires.

Veillez agréer, je vous prie, Messieurs, l'expression des sentiments respectueux de
Votre instituteur tout dévoué.

W. Terwin, le 12 janvier 1891.

S. Matagne.

Danneau Jean-Paul.

Né à Neufvilles, le 4 octobre 1924.

Sorti de l'école normale de Braine-le-Comte le 30 juin 1944.

Instituteur intérimaire à Morlanwelz du 27.2.1945 au 31 mai 1946;

à l'école libre de Binche du 18 juin 1946 au 18 juillet suivant;

à l'école primaire communale de Loignies du 7 octobre 1946 au 12 du même mois;

à l'école primaire communale de Steenkerque du 21 octobre 1946 au 4 avril 1947;

à l'école primaire libre de Binche du 15 avril 1947 au 31 août 1950;

à Courcelles, à l'école de la Place Bougard du 4 septembre 1950 au 31 août 1955.

Nommé instituteur à Villers-Perwin, le 1^{er} septembre 1955.

Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui l'âme de son fidèle serviteur

MONSIEUR

Léon POURBAIX

INSTITUTEUR EN CHEF

Capitaine-Commandant honoraire
Président du Conseil de Fabrique
Zélateur de la Ligue du Sacré-Coeur
Ancien combattant 1940-1945
Résistant Armé
Vice-Président d'Honneur
de l'Amicale 1940-1945
Vice-Président du Groupement
de Charleroi de la F.I.C.
Secrétaire-Trésorier de la F.A.S./Z.I.
Secrétaire de la F.A.S./C.20
« Mésange »

Officier de l'Ordre de la Couronne
Croix de Guerre 1940
avec Lion de Bronze
Médaille de la Résistance
Médaille commémorative 1940-1945
avec deux sabres croisés
Croix civique de 1^{re} classe
Médaille de Bronze
de la Reconnaissance Belge

né à Fleurus, le 8 juin 1901, et dé-
cédé à Villers-Perwin, le 9 juin 1957,
administré de tous les Sacraments de
Notre Mère la Sainte Eglise.

Le service funèbre aura lieu le
MERCREDI 12 JUIN 1957, à 10 heu-
res, en l'Eglise paroissiale de Villers-
Perwin.

Réunion à la mortuaire,
123, rue de l'Escalite, à 9 h 45.

De la part de son épouse, ses en-
fants, sa mère, sa belle-mère, ses
frères, sœurs, neveux, nièces, oncles,
tantes, cousins et cousines.

PRIEZ DIEU POUR LUI

Le présent avis tient lieu
de faire-part.

Beerten Robert.

Né à Villers. Perwin le 14 Septembre 1936.

Fils de Victor et de Marthe Andrieux.

Sorti de l'école normale de Braine-le-Com.
le 7 juillet 1956

Instituteur en 3^e et 4^e années à l'école
libre de Samprenny du 3 Septembre 1956 au
1^e Septembre 1957.

Instituteur à Villers. Perwin le 1^e Septembre

Deltour Monique.

Née à Villers. Perwin, le 7 novembre 1947.

Fille de Marcel Deltour et de Maria Leleux

Sortie de l'école Normale de l'Enfant Jésus, à M.
le 14 juin 1967.

Le 5 avril 1971, nomination de Madame Baudé, née Monique Deltour, suite à l'ouverture d'une 3^e classe rendue obligatoire par le nombre d'élèves inscrits.

En septembre 1972, le 3, ouverture du cours de morale confessionnelle à la suite de la demande de plusieurs parents. Monsieur Deval Jean-Baptiste, de Gosselies fut désigné, mais donna sa démission le 3 janvier 1973. Il fut remplacé par Madame Luppens, de Marcinelle, qui démissionna le 11 septembre 1973. Elle fut remplacée par Monsieur L'auveur, de Junet, le 1^{er} octobre 1973. Les fonctions de celui-ci cessèrent le 31 décembre 1973, par application de l'arrêté du 7 août 73 sur la réaffectation qui prenait son effet le 1 janvier 1974.

On désigna un nouveau maître de morale le 7 janvier 1974 : Monsieur Lefebvre, de Marchienne-au-Pont.

Mais le 13 avril 1964, un cours de morale avait déjà été organisé. Il se termina le 30 avril 1964. Madame Willemis, de Ramant fut chargée de ce cours.

Suite au nombre de filles inscrites (plus de 30), on dut nommer une maîtresse spéciale de travaux féminins. Madame Robert Berten, née Bernadette Bulbot, fut chargée de ce cours le 24 septembre 1973. C'était la seule candidate.

Depuis septembre 1971, l'école est inscrite officiellement sur la liste des écoles admises à faire partie de l'expérience de la rénovation de l'enseignement fondamental.

Depuis le 1^{er} février 1971, l'école suit des cours de natation. Les 2/3 des élèves y sont inscrits.

Depuis le 22 septembre 1971, on donne des cours d'activités socio-culturelles le mercredi après-midi.

Sur proposition de l'Inspecteur principal, avec accord des parents et du personnel enseignant, le Conseil Communal les a rendues obligatoires pour tous, à partir du 1^{er} Janvier 1972.

Au 1^{er} trimestre 1973-1974, suite aux augmentations successives des prestations du personnel enseignant, celui-ci a demandé d'être déchargé de la surveillance du repas de midi. Appel aux candidat(e)s a été fait en décembre 1973. Pas d'amateur... Madame Darneau a été désignée par le collège pour remplir ces fonctions à partir du 7 janvier 1974.

Suite à la signature du pacte scolaire de 1958, le chef d'école n'est plus obligé d'habiter le logement scolaire à partir du 1^{er} septembre 1958. En application de cet arrêté, le chef d'école a quitté le logement scolaire le 1^{er} août 1973, en accord avec l'Administration Communale qui va y installer ses bureaux, le bureau de police, la consultation des nourissons (O.N.E.) - Le chauffage central y a été installé au cours de l'année 1974.

Quelques chiffres.

La 1^{re} classe à gauche mesure 10 m 56 sur 5 m 20, elle a 4 m 40 de hauteur. Elle cube donc 241 m³ 613, et peut contenir 53 élèves, la loi prévoyant 4 m³ 5 d'air par élève.

La 2^e classe mesure 10 m 56 sur 5 m 75, et a aussi 4 m 40 de hauteur et cube 267 m³ 168 elle peut donc contenir 59 élèves

L'éclairage électrique y fut installé en 1920 et l'eau potable en 1929.

La cour a une superficie de 3 ares 84. Depuis 1920, elle est pourvue d'un beau préau. En août 1934, elle fut pavée en briques de gilly.

Le jardin de l'instituteur est cadastré
Section B, n^o 430^a et contient 5 ares

La maison de l'instituteur est cadastrée
Section B, n^o 430^b et contient 0 are

La maison communale, ou tout au moins le hall servant d'entrée, est cadastrée Section B, n^o 430^c et contient 0 are

L'école est cadastrée Section B, n^o 430^e et contient, avec la cour 4 are

Superficie de l'ensemble 11 are

Le carrelage des écoles des garçons fut renouvelé en 1965, dont coût frs. 104.072 francs.

Depuis la même année, l'administration communale offre un prix aux élèves.

En 1970, on y installa le chauffage central, avec chaudière au gaz

HAINAUT

Les Bons Villers : problèmes scolaires

Qui connaît Les Bons Villers ? C'est, tout d'abord, un site gallo-romain le long de la route de Brunehaut. C'est aussi, désormais, l'appellation choisie pour cinq communes rurales fusionnées : Frasnes-lez-Gosselies, Mellet, Rêves, Villers-Perwin et Wayaux, soit une population de 7.320 habitants, passée à 7.708, au 30 septembre 1978.

Chacune de ces localités possède son école primaire, sauf Frasnes-lez-Gosselies où il y a une école de l'Etat. A Mellet, on recense 176 élèves. On en dénombre 87 à Villers-Perwin, 33 à Wayaux et 23 à Rêves, soit au total 319. Il en manque un, un seul, pour que ces écoles puissent disposer, d'après les normes imposées par le ministère de l'Education nationale, d'un professeur de gymnastique à temps plein... Ce sera pour l'an prochain.

Parallèlement à l'enseignement primaire, des classes gardiennes existent dans chaque commune. Deux d'entre elles sont toutefois autonomes, à Mellet et à Rêves. Il y a également à Rêves un enseignement libre primaire et secondaire complet.

Les autorités communales de la nouvelle entité n'ont nullement l'intention de centraliser les écoles. Elles veulent au contraire les maintenir là où elles sont, c'est-à-dire le plus près possible des habitations des enfants qui les fréquentent. A l'exception de Wayaux où deux classes primaires et une gardienne, trop éloignées, ont été réunies dans l'ancienne maison communale entièrement réaménagée à cette intention et équipée d'un préau et d'une plaine de jeux. Et cela grâce à de la main-d'œuvre trouvée sur place, dans le cadre du plan Spitaels d'emploi spécial temporaire.

La population de Mellet est passée de 1.630 habitants en 1953 à 2.500 en 1978. Augmentation due à la construction de 120 logements sociaux et de logements individuels. La nécessité s'est, de ce fait, ressentie, il y a dix ans déjà, d'agrandir l'école communale qui comptait 4 classes primaires assez vétustes. Un deuxième groupe scolaire ne compte plus actuellement que 3 classes gardiennes et deux classes de première année.

Il fut d'abord envisagé d'apporter des améliorations intérieures aux bâtiments existants dans le site du Vieux Château. Certains travaux assez coûteux ont été effectués aux frais de la commune mais cela ne résolvait rien.

C'est alors qu'en 1975, un premier projet d'extension de l'école fut étudié de près et soumis à l'approbation des autorités de tutelle. Après accord de celles-ci, il fut procédé, en mars 1977, à une adjudication-concours, entérinée deux mois plus tard par le ministère de l'Education nationale. Après maintes démarches administratives, la promesse ferme de subsides fut confirmée en avril 1978.

L'investissement se chiffre aujourd'hui à 17 millions de F. Il

bénéficiera d'un subside de 60 p.c. de l'Etat et d'une participation de 40 p.c. du Fonds de garantie des bâtiments scolaires (avec un taux d'intérêt de 1,25 p.c.). Cette dernière intervention a été couverte par un emprunt auprès du Crédit Communal de Belgique.

Les travaux vont enfin pouvoir démarrer incessamment. Un délai de 90 jours ouvrables est fixé pour les mener à bien.

En quoi consisteront-ils ? Six classes primaires et un préau sont prévus, le tout entouré de plantations. Le préau, fermé et chauffé, pourra servir à diverses activités scolaires, sportives et culturelles, notamment la musique. Villers-Perwin est le berceau d'un de nos grands violonistes, Arthur Grumiaux. L'école de musique est fréquentée par 160 élèves et des cours de musique sont en outre dispensés régulièrement dans toutes les autres localités.

Enfin, deux des quatre classes primaires existantes seront probablement transformées en salle de gymnastique;

BRIVELLES